

Sécuriser la propriété intellectuelle de son innovation

21 Mars 2023

Pôle Partenariat et Valorisation - DIREV

Qu'est-ce qu'une innovation ?

Une *innovation* est une *invention* qui a atteint le marché.

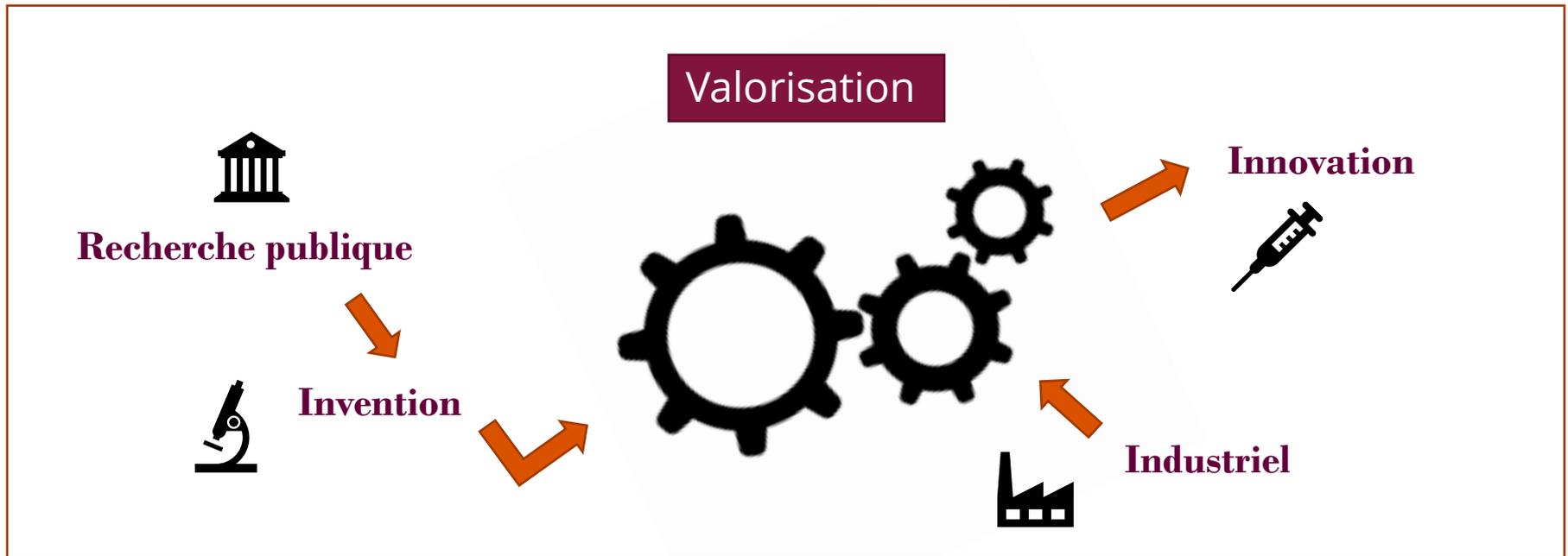


solution technique à un problème technique

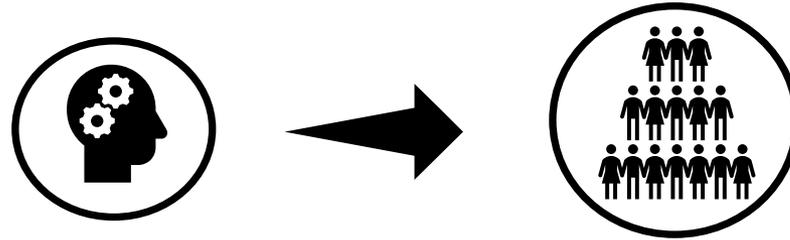
Qu'est-ce qu'une innovation ?

Une *innovation* est une *invention* qui a atteint le marché.

↪ *solution technique à un problème technique*



La Valorisation d'un résultat issu d'un laboratoire de recherche publique



- ✓ Bénéfice pour la Société : concourir activement au développement économique
- ✓ Une mission des universités et des organismes de recherche

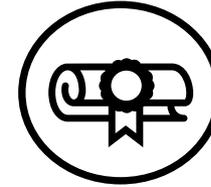
** Loi du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France / LPR, Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020*

** Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur*

** Code de la Recherche : Chapitre III, Articles L533-1 à L533-4*



Protection d'une invention : le Brevet



❖ Qu'est-ce qu'un brevet ?

Un titre de propriété industrielle -> droit d'interdire l'utilisation de l'invention et son exploitation à des fins commerciales

Dépôt de la demande de brevet -> INPI

Brevet de produit / Brevet de procédé / Nouvelle application

Conditions de brevetabilité :

- *nouveauté*
- *activité inventive*
- *application industrielle*

Pourquoi une protection par brevet ?

Un « contrat » entre le titulaire et la Société



Le Brevet :

- Assure au titulaire un monopole d'exploitation temporaire sur le territoire protégé -> produit mis sur le marché -> ROI
 - Publication du Brevet & Durée de validité : 20 ans
- > Contribue à l'avancée de la science et de la technologie

La déclaration d'invention



- Article R611-1 du Code de la Propriété Intellectuelle
 - « Le salarié auteur d'une invention en fait immédiatement la déclaration à l'employeur »
- Utilité de la DI
 - Identifier les personnes morales **propriétaires**
Employeurs / tutelles / tiers publics ou privés (collaboration)
 - Identifier les **inventeurs** et leur **parts inventives**
Inventeur : personne physique ayant une activité inventive
 - Décrire l'**invention**
 - Identifier les **applications**

L'étude de brevetabilité



Go/No Go

La demande de brevet



1. Echanges : inventeur(s)/structure de valorisation/cabinet de PI
2. Rédaction du texte de la demande 
3. Dépôt de la demande auprès de l'office des brevets
4. Suivi de la procédure tout au long de la vie du brevet

D'autres actifs valorisables

❖ Logiciel



- Œuvre de l'esprit : originalité
- Protection -> *Droit d'auteur*



Preuve : Dépôt APP



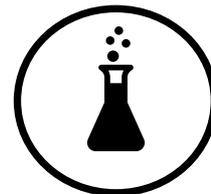
- Revêt une valeur commerciale
- Agents publics dans le cadre de ses missions
Propriétaire : Etablissement public employeur



Déclaration de Logiciel

D'autres actifs valorisables

❖ Savoir-faire (« Know – How »)



Information technique non brevetable ou non brevetée

- Conditions : secret – substantiel – identifiable
- Valeur : Avantage concurrentiel
- Protection -> *Confidentialité*
- Enveloppe Soleau (INPI)



Déclaration de Savoir-Faire

Les bons reflexes

invention/savoir-faire/
✓ logiciel ?
Un contact industriel ?
Un projet de transfert ?



structure de Valorisation



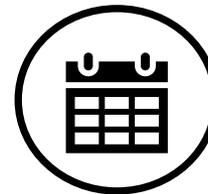
▪ Echanges avec des industriels :

- **contrat de confidentialité (NDA)**
- **contrat de recherche / licence**
*signé par un représentant légal
de l'établissement*

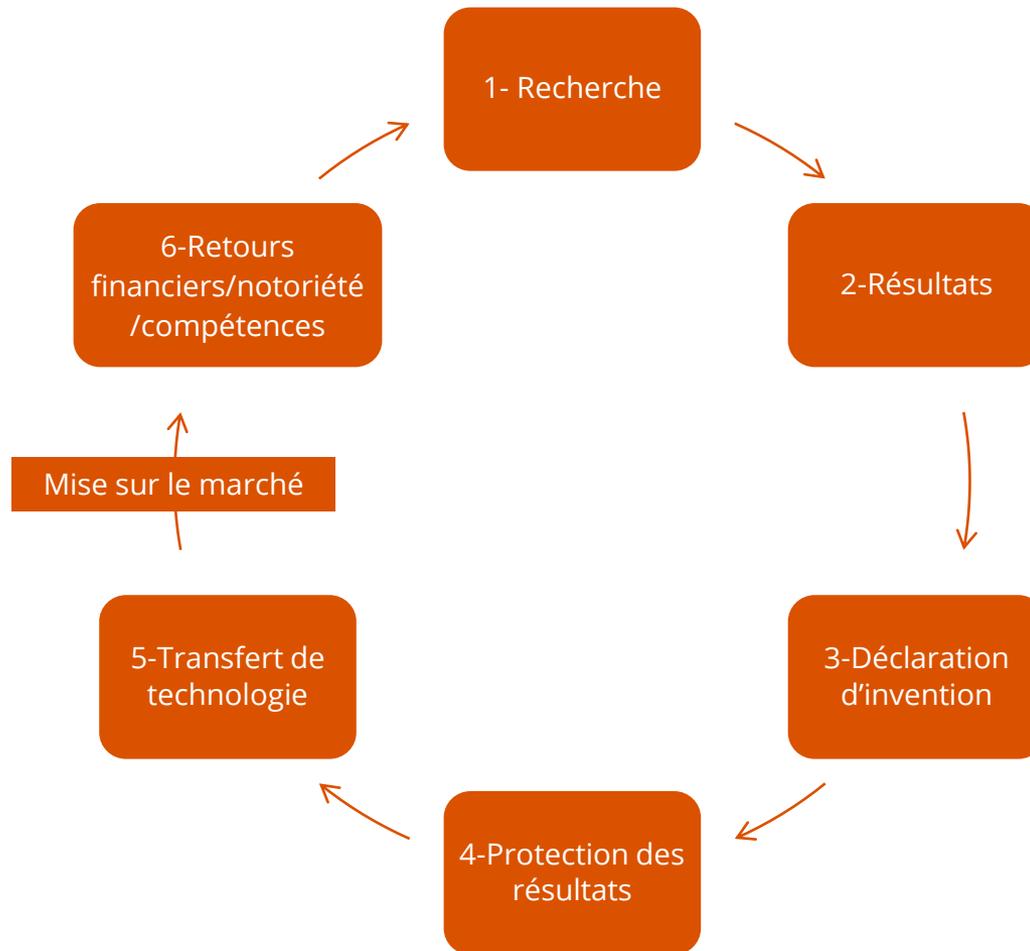


▪ **Brevet / Divulgarion scientifique :**

- 1) DI -> Brevet
- 2) Divulgarion



Le cercle vertueux de la valorisation



université
PARIS-SACLAY

Merci de votre attention